



Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

10 juin 2016

L'affaire Lylison René de Roland continue d'occuper les grandes lignes de journaux, ce jour. La procureure de la République près du Tribunal de première instance d'Antananarivo, Odette Balisama Razafimelisoa, a affirmé que le flagrant délit est constaté, dans la mesure où des barrages ont été érigés, notamment à Ambohipo le soir même de l'appel à la ville morte lancé par le sénateur. D'après toujours ses explications, le sénateur serait accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Il risque une peine allant de 1 à 5 ans d'emprisonnement et d'être relevé de son titre de sénateur.

Processus électoral

LISTE ELECTORALE : DES MILLIONS DE VOTANTS A INTEGRER

Après deux jours et demi d'atelier portant sur l'amélioration du processus d'enregistrement des électeurs dans la liste électorale, le président de la Commission électorale nationale indépendante, Hery Rakotomanana a annoncé, hier à Alarobia, les objectifs à moyen terme que son institution s'est fixée. « Notre but est de dépasser les dix millions d'électeurs pour les prochaines élections », a déclaré le numéro Un de la CENI. Mobiliser davantage les citoyens, corriger les coquilles dans la liste électorale et rectifier les incohérences du cadre légal régissant les élections, figurent parmi les recommandations émises hier, au cours de la cérémonie de clôture de l'atelier multi-acteurs organisé en collaboration avec le Centre européen d'appui électoral. Par ailleurs, le président de la CENI s'est gardé de se fixer une échéance pour la concrétisation des points recommandés. Pour l'amélioration du cadre légal entre autres, Hery Rakotomanana a expliqué que son institution attend un financement de la part du Programme des Nations Unies pour le Développement, avant de s'engager dans l'étude et la rédaction des avant-projets de texte. Lors de la cérémonie de clôture d'hier, Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'Union européenne, a affirmé la détermination de l'UE à appuyer le processus électoral malgache, en insistant sur la rapidité dans l'application des recommandations. Rappelons que durant les échanges, l'organisation non-gouvernementale Tolotsoa avait noté que « le corps électoral inscrit dans la liste a fort peu évolué au cours des dix dernières années, s'établissant autour des 8 millions d'inscrits ». La liste électorale a été l'une des principales failles constatées lors des scrutins de ces dernières années. Aussi, Hery Rakotomanana a avoué que si des suffrages directs se tenaient dans les mois qui viennent, il est fort probable que seuls quelques dizaines de milliers de votants en plus viendront s'ajouter aux huit millions six-cent mille électeurs actuellement inscrits. Il semble donc que la CENI envisage les élections présidentielles... en 2018, souligne L'Express de Madagascar (p. 5). (Madagascar-Laza, p. 3)

- *De l'avis du président de la CENI Hery Rakotomanana, l'atelier multi-acteurs a été un succès, qui s'est caractérisé par la volonté de l'ensemble des acteurs de s'engager à parfaire le processus de recensement des électeurs. (Madagascar-Laza, p. 3)*
- *Les acteurs ayant participé à cet atelier ont fait preuve de volonté et de prise de responsabilité exemplaires. Tous les participants ont essayé de contribuer au mieux aux discussions, dans le but d'améliorer le processus électoral à Madagascar. De plus, la participation des représentants des Comores et de Maurice à cet atelier atteste du désir de la CENI de partager ses connaissances et d'en apprendre sur les*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



pratiques étrangères. Ainsi, la CENI reste ouverte à toute collaboration ultérieure pour aboutir aux objectifs fixés. (Madagascar Matin, p. 2)

Politique interne

AFFAIRE LYLISON : LE FLAGRANT DELIT CONFIRMÉ

Lors d'une interview sur une station privée de la capitale hier, la procureure de la République près du Tribunal de première instance d'Antananarivo, Odette Balisama Razafimelisoa a confirmé que le flagrant délit est retenu contre le sénateur Lylison René de Roland. Et pour cause, « des barrages ont été érigés, notamment à Ambohipo le soir même de l'appel à une ville morte lancé par le sénateur ». A entendre les propos de la procureure de la République, le sénateur est poursuivi pour atteinte à la sûreté de l'Etat, étant donné que l'appel aurait trait aux faits condamnés par l'alinéa 3 de l'article 91 du Code pénal. En vertu de ces dispositions légales, « les autres manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles politiques graves, à provoquer la haine du gouvernement malgache, à enfreindre les lois du pays, seront déférés aux tribunaux correctionnels et punis d'un an au moins et de cinq ans au plus. Les coupables pourront, en outre, être interdits en tout ou en partie, des droits mentionnés en l'article 42, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où ils auront subi leur peine ». Le mandat d'arrêt et la qualification de l'acte résultent ainsi de l'appel à une ville morte, lancé par l'élu de la Chambre Haute, dans la soirée du 23 mai dernier. Les barrages érigés par des groupes d'individus, dans quelques quartiers de la capitale, pour bloquer la circulation, feraient partie des éléments à charge. A cet effet, il n'y a plus lieu de demander la levée de l'immunité parlementaire, poursuit Odette Balisama Razafimelisoa. Rappelons qu'au début de cette affaire, le président du Sénat Honoré Rakotomanana avait expliqué que la demande de levée de l'immunité parlementaire n'est pas nécessaire si la Justice confirme le flagrant délit. Le commandant de la Circonscription interrégionale de la gendarmerie nationale, le Général Florens Rakotomahanina avait fait savoir le 8 juin dernier, que le mandat d'arrêt est déjà entre ses mains et que les forces de l'ordre procéderont à l'arrestation du sénateur, dès que sa cachette sera localisée. Au regard du Code pénal auquel le procureur de la République fait référence, il semble qu'à part l'emprisonnement, le sénateur Lylison René de Roland risque également d'être déchu de son statut de sénateur. (L'Express de Madagascar, p. 3 ; Midi Madagasikara, p. 4 ; Madagascar-Laza, p. 6)

- **L'Express de Madagascar** met en avant la contradiction constatée lors des différentes interventions médiatisées des responsables auprès des juridictions d'Antananarivo. La semaine dernière, le procureur général près de la Cour d'appel d'Antananarivo avait déclaré que l'immunité parlementaire du sénateur doit être levée avant d'engager une quelconque poursuite. Et maintenant, la procureure de la République près du Tribunal de première instance déclare que le flagrant délit est retenu, et il n'est donc plus nécessaire de lever son immunité parlementaire. (p. 3)
- Qui a donc signé le mandat d'arrêt contre le sénateur du groupement MAPAR ? C'est la question que se posent les observateurs après cette déclaration d'Odette Balisama Razafimelisoa. Quoi qu'il en soit, l'on sait désormais que la traque du sénateur Lylison René de Roland est en cours. (Midi Madagasikara, p. 4)

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- *Le renforcement des contrôles aux frontières et des contrôles routiers, qui a débuté hier, aurait-il un lien avec les recherches en vue de l'arrestation du sénateur, ou bien est-ce un moyen de trouver d'éventuels complices ? Toutefois, le président du Sénat a eu raison quand il a déclaré que l'affaire Lylison pourrait ne pas nécessiter l'avis de son institution, concernant la levée de l'immunité. (Madagascar-Laza, p. 3)*
- *L'atteinte à la sûreté de l'Etat est devenue l'infraction pénale facile, fourre-tout, aux contours flous, qui favorise les abus d'autorité et qui fait abstraction de la présomption d'innocence. Peu importe les conséquences, la priorité du régime est de nuire, opine **La Gazette de la Grande Île**, p. 4.*
- *C'est un véritable imbroglio qui complique davantage la compréhension de l'affaire pour le simple citoyen. En tout cas, cette confusion volontaire pourrait amener à un classement sans suite de l'affaire. (**La Vérité**, p. 2)*
- *« Gouverner en assassinant la vérité », titre **L'Observateur**. A défaut de pouvoir assumer ses tâches régaliennes, à savoir assurer la sécurité nationale et l'ordre public, fournir à la population des soins et un enseignement gratuits, ou encore satisfaire un minimum de sécurité alimentaire, le régime HVM se rabat sur la répression aveugle et sourde. (p. 2)*
- *L'étau se resserre autour du sénateur Lylison. Après la déclaration de la procureure de la République, le parlementaire sera donc arrêté, et sera laissé dans l'oubli, surtout que la population est occupée par les préparatifs des fêtes nationales. (**Tia Tanindrazana**, p. 3)*

PARTI LEADER FANILO : CONGRES NATIONAL LES 15 ET 16 JUILLET

*Après les conseils régionaux, le parti politique Leader Fanilo tiendra son conseil national, les 15 et 16 juillet prochains, à Antananarivo. Durant ce conclave, les membres du parti chercheront des solutions aux dissensions internes, mais ce sera également l'occasion de procéder au renouvellement des membres du bureau politique du parti, et de déterminer sa ligne politique. Selon les explications du coordonnateur national du parti, Heriniaina Mahosindrahaja, des consultations ont été organisées dans plusieurs régions de Madagascar pour obtenir l'avis des membres, en vue de ce conseil national. (**Les Nouvelles**, p. 2 ; **La Gazette de la Grande Île**, p. 13 ; **Madagascar Matin**, p. 3 ; **Tia Tanindrazana**, p. 3)*

- *Ce congrès national ordinaire laisse croire que le bras de fer reprend entre le bureau national de coordination et les membres du conseil d'orientation du Leader Fanilo. Ecarter Jean Max Rakotomamonjy, Razafimily Constant, Eric Rabearisoa et consorts, semble toutefois être le but principal de ce conseil. (**La Vérité**, p. 3)*
- *Les organisateurs de ce congrès national sont ceux qui ont été exclus par le bureau national conduit par Jean Max Rakotomamonjy, président actuel de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, la déclaration d'hier risque de réveiller la bataille pour le leadership du parti, estime **L'Express de Madagascar**, p. 5.*
- ***Midi Madagasikara** a tenu à rappeler l'origine des dissensions au niveau des membres du parti. Le conflit a débuté notamment avec la session extraordinaire organisée par le bureau national de coordination de Jean Max Rakotomamonjy, au mois de février dernier, ayant décidé de radier les membres du conseil d'orientation de ce parti. Il s'agit entre autres de Manassé Esoavelomandroso, Noël*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Andriamiarisatrana et de Lalalina Berthnès. (p. 3)

Economie et société

TRAVAIL DOMESTIQUE : REPRISE DES AUTORISATIONS DE MIGRATION

La ministre de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Marie Lydia Toto Raharimalala, a annoncé hier, la levée de la suspension du travail migrant. A entendre les responsables du ministère, « tout citoyen malgache désirant travailler à l'étranger devrait avoir le droit d'y aller, à condition qu'il ait les qualités requises pour occuper le poste demandé, et qu'il puisse s'exprimer avec la langue utilisée dans le pays où il veut travailler ». D'après les explications du directeur général de la Promotion de l'emploi auprès du ministère de l'Emploi, Noelison Augustin Rabearivelo, les secteurs concernés sont le textile, l'habillement, l'agroalimentaire, et les métiers relatifs aux gens de maison. Hong-Kong, Seychelles, et Maurice sont pour le moment les pays vers lesquels les bureaux de placement malgaches peuvent envoyer des travailleurs migrants. Cependant, il a été souligné que les pays à risque, notamment les pays du Golfe, qui n'ont d'ailleurs pas encore ratifié la Convention internationale du travail, ne sont pas concernés par cette nouvelle disposition. A titre de rappel, la suspension a été mise en vigueur en 2013, suite à la recrudescence des actes de violence et de barbarie perpétrés contre les Malgaches migrants. Pour éviter que de tels cas ne se perpétuent, le ministère, avec tous ses partenaires techniques et financiers, ont opté pour une nouvelle stratégie. Il s'agit du renouvellement des agréments de tous les bureaux de placement encore opérationnels. « Si auparavant, il y avait eu au moins une quarantaine d'agences de placement fonctionnels ; avec ce renouvellement d'agrément, elles ne sont plus que 11, dont 9 seulement ont déjà rempli toutes les conditions requises pour bénéficier d'une autorisation », précise Noelison Augustin Rabearivelo. Ainsi, les bureaux de placement sont invités à remplir plus de 16 documents pour l'acquisition d'une autorisation d'envoi, et le premier responsable de l'agence de placement devra également se soumettre à une enquête de moralité. L'envoi de travailleurs peut immédiatement avoir lieu une fois les conditions remplies, après mandatement du ministère. (L'Express de Madagascar, p. 9 ; Midi Madagasikara, p. 8 ; Madagascar-Laza, p. 4 ; La Gazette de la Grande Île, p. 6)

- Cette nouvelle approche implique également l'identification des consulats, des ambassades et des bureaux de placement formels dans les pays hôtes, souligne **Midi Madagasikara**. Par ailleurs, la question est de savoir quelle place prendra la lutte contre la corruption dans cette nouvelle mesure, afin que les vulnérables travailleurs malgaches ne soient plus la proie de ces agences de placement malintentionnées. (p. 8)
- Il a également été convenu que les agences de placement ne doivent plus soutirer de frais aux travailleurs. Selon les informations, ces derniers rapportent déjà près de 450 dollars chacun auprès des pays d'accueil. Cette décision devrait satisfaire ceux qui rêvent d'un avenir meilleur avec une possibilité de salaire plus attractif en dehors de la Grande Ile, souligne **Les Nouvelles**, p. 5.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:



Ce projet est financé par l'Union européenne



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Relations internationales

RELANCE DU SECTEUR TOURISTIQUE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CHINE ET MADAGASCAR

Un protocole d'accord a été signé hier, entre l'administration du tourisme de la République populaire de Chine et le ministère malgache du Tourisme. En effet, depuis hier, une forte délégation du secteur touristique chinois est dans nos murs, afin de nouer des partenariats avec les homologues malgaches. L'objectif est de renforcer la coopération entre les deux parties, en vue de promouvoir les opérateurs touristiques, les opportunités d'investissement sur les projets touristiques, les informations et les expériences dans les domaines de l'hôtellerie et du tourisme en entreprise. D'après les prévisions du ministre du Tourisme, la dépense minimale par touriste chinois attendu à Madagascar avoisinera les 5000 dollars, soit plus de 16 millions d'Ariary. Réputés comme étant de grands voyageurs, amateurs de luxe et dépensiers, les touristes chinois représentent une grande potentialité pour le secteur tourisme malgache, et sont très convoités dans le monde. « Plusieurs actions vont être menées incessamment, dont la visite d'une délégation de journalistes chinois à Madagascar, ainsi que l'appui à la reprise directe de la liaison aérienne entre Antananarivo et Guangzhou », a souligné Roland Ratsiraka, ministre du Tourisme. Il a conclu qu'avec les trois grands événements prévus au pays cette année, dont l'arrivée des parlementaires francophones en juillet, le 19^{ème} Sommet du COMESA en octobre et enfin le Sommet de la Francophonie en novembre, une opportunité s'ouvre à la compagnie Air Madagascar de reprendre son envol. (L'Express de Madagascar, p. 7 ; Midi Madagasikara, p. 6)

- *Le vice-ministre du China national tourism and development a évoqué hier, qu'un bureau de l'Office du tourisme chinois sera ouvert en Afrique du Sud, pour faciliter le développement des échanges touristiques avec le continent africain. A travers cet accord bilatéral, le ministère du Tourisme malgache prévoit d'accueillir près de 30.000 touristes chinois par an, a avancé le ministre Roland Ratsiraka. (Les Nouvelles, p. 22)*
- *La visite du vice-ministre chinois du Tourisme dans nos murs fait suite à la mission effectuée en Chine par Roland Ratsiraka au mois de mai dernier, dans le cadre de la première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement. (Madagascar-Laza, p. 10)*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Un peu d'humour



L'Express de Madagascar, p. 3

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

